

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 21 mars 2023

N° 2023/028 - AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2023

Le 21 mars 2023 à 19h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de M. Jean-Pierre BARNAUD, Maire, au nombre de 23, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 15 mars 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance, Monsieur Mickaël ASSOUS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions et les a accepté(e)s.

Etaient présents :

M. Jean-Pierre BARNAUD Maire.

M. Jacques DRIESCH, Mme Anne-Marie VIALATOUX, M. Didier TREMOUREUX , Mme Christine COURTOIS, M. Didier STHOREZ, M. Brice CHATEL, Mme Félicia BOISNE-NOC, M. Pierre-Alexandre BAUX, Maires-adjoints.

M. Jean-Louis POUJOL, M. Jean-François FABRE, M. Richard DELLA-MUSSIA, M. Jean-Jacques LE TARNEC, M. Denis FASANARO, Mme Valérie MICHEL, Mme Sophie LE MONNIER, Mme Véronique GLOVER, Mme Samira GUERROUMI, Mme Teresa LOSSO, M. Mickaël ASSOUS , M. Jean-Luc DOUBLET, Mme Laurence GRANDJEAN, M. Yahne BECKET MOUCKOLAS, Conseillers municipaux.

Etaient représentés :

Mme Annie PELLET-SCHIFFRINE, pouvoir à Mme Christine COURTOIS
Mme Martine LERFEL, pouvoir à M. Mickaël ASSOUS
Mme Françoise TROUVILLE, pouvoir à M. Jacques DRIESCH
Mme Christiane CORNU, pouvoir à Mme Sophie LE MONNIER
Mme Nathalie PAOLUCCI, pouvoir à M. Didier TREMOUREUX
M. Hamza MOKHTARI, pouvoir à Mme Anne-Marie VIALATOUX
Mme Marie-Christine DIRRINGER, pouvoir à Mme Laurence GRANDJEAN
M. Emmanuel PUPPO, pouvoir à M. Jean-Luc DOUBLET
Mme Oriane LOUAIL, pouvoir à M. Yahne BECKET MOUCKOLAS

Etait absent :

Mme Annie BODEVILLAIN.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des Conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Membres composant le Conseil Municipal ... :	33
Membres en exercice	33
Membres présents	23
Membres excusés et représentés	9
Membre absent non représenté	1

Télétransmission Préfecture
Nomenclature : 7.1
Numéro : 094-219400199-20230321- lmc110881-DE-1-1
Date réception : 27 mars 2023

OBJET : AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2311-3 et R2311-9,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement,

VU l'instruction budgétaire M14,

VU la délibération n°2023/021 du 9 mars 2023 portant sur la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2023,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le montant des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement des opérations d'investissement de la Ville,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après examen et délibéré,

À LA MAJORITÉ,

26 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE (Mme DIRRINGER, M. DOUBLET, M. PUPPO, Mme GRANDJEAN, Mme LOUAIL, M. BECKET MOUCKOLAS)

ARTICLE 1 : Approuve le nouveau montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pour l'opération « Groupe scolaire Moulin à Vent » comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	Montant des CP						
			2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
2018004	Moulin à vent	15,88 M€	178 896 €	25 448 €	142 354 €	2 636 313 €	4 300 000 €	6 000 000 €	2 596 989 €

ARTICLE 2 : Approuve le nouveau montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pour l'opération « Groupe scolaire G. Tillion » comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	Montant des CP					
			2018	2019	2020	2021	2022	2023
2017001	GS G. Tillion	20,73 M€	189 213 €	2 828 835 €	7 569 223 €	9 107 021 €	697 588 €	341 490 €

ARTICLE 3 : Approuve le nouveau montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pour l'opération « Église Saint Pierre Phase 1 et 2 » comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	Montant des CP			
			2018	2019	2020	2021
2018001	Église Saint Pierre	3,06 M€	141 082 €	399 988 €	551 528 €	86 342 €

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	Montant des CP			
			2022	2023	2024	2025
2018001 suite	Église Saint Pierre	3,06 M€	30 327 €	150 000 €	679 650 €	1 017 000 €

ARTICLE 4 : Approuve le nouveau montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pour l'opération « Fort de Champigny Phase 2 et 3 » comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	Montant des CP				
			2022	2023	2024	2025	2026
202200 1	Fort de Champigny	18,98 M€	2 119 080 €	1 600 000 €	5 000 000 €	5 200 000 €	5 063 650 €

ARTICLE 5 : Approuve le nouveau montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pour l'opération « Maison de l'animal » comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	Montant des CP			
			2022	2023	2024	2025
202200 2	Maison de l'animal	4,97 M€	38 520 €	140 000 €	2 850 000 €	1 938 480 €

ARTICLE 6 : Dit que les crédits correspondant sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents

Certifié Exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 27 mars 2023 et de l'affichage le 29 mars 2023
Le Maire,



J.P. Barnaud

Jean-Pierre BARNAUD

Le Maire,



J.P. Barnaud

Jean-Pierre BARNAUD

La présente délibération, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Commune de Chennevières-sur-Marne.